

Motion Christelle Luisier Brodard et consorts – Soins bucco-dentaires : reprenons le projet à la base, une concertation est nécessaire

Texte déposé

Le 4 mars 2018, la population vaudoise a refusé de manière claire — 57,57% de non — une initiative provenant de l'extrême gauche visant à instaurer une assurance obligatoire concernant le remboursement des soins dentaires dans le canton.

Les opposants à cette initiative, dont le PLR, estimaient en effet que l'initiative était mal ciblée, que son coût était exorbitant — 300 millions de francs par an — pour des soins uniquement de base, et que sa mise en œuvre ponctionnerait encore plus la classe moyenne et les entreprises. L'aspect « arrosoir » de l'initiative — assurance obligatoire universelle — a largement été critiqué durant la campagne de votation, y compris par les professionnels de la branche, et en particulier par les dentistes. Le groupe PLR a, de fait, toujours indiqué vouloir favoriser des mesures ciblées, visant en priorité les enfants et les jeunes et axées sur une promotion et une prévention efficaces en matière de santé et d'hygiène bucco-dentaire, ainsi que sur la promotion de la prise en charge médico-dentaire.

N'oublions pas, dans ce contexte, que l'état de santé bucco-dentaire de la population est globalement bon — 90 % de réduction de l'indice carieux depuis les années 60 — et que le taux de renoncement aux soins s'élève dans notre région à environ 5,8 % uniquement. Par ailleurs, environ 10 % de la population vaudoise bénéficie déjà d'aides, au titre des régimes complémentaires de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et assurance-invalidité (AI), des prestations complémentaires pour les familles (PC familles) ou de l'aide sociale.

Aujourd'hui, il s'agit de prendre acte du résultat de la votation populaire du 4 mars 2018.

Dans ce cadre, les discussions en la matière doivent être reprises à la base, et il ne saurait être question de réamorcer les débats en commission sur le projet de loi faisant l'objet de l'EMPD no 350, dont l'analyse a été « gelée » dans l'attente des résultats de la votation du 4 mars 2018.

Il convient tout d'abord de mener une nouvelle réflexion en la matière, notamment en collaboration avec l'ensemble des milieux concernés — professionnels, économiques et politiques.

Ce n'est que dans une deuxième phase, tenant compte des discussions susmentionnées, qu'il s'agirait d'imaginer un éventuel dispositif, qui devrait alors être clairement ciblé (mesures et types de personnes concernées, coûts limités).

Au vu de ce qui précède, la présente motion demande au Conseil d'Etat :

- De retirer le projet de loi objet de l'exposé des motifs et projet de décret no 350, dont l'analyse a été « gelée » en commission au vu de la votation du 4 mars 2018.
- D'initier et de mener une réflexion globale en la matière, en partenariat avec l'ensemble des milieux concernés — professionnels, économiques et politiques.
- Au terme de cette réflexion, d'envisager un éventuel dispositif ciblé.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Christelle Luisier Brodard
et 29 cosignataires*

Développement

Mme Christelle Luisier Brodard (PLR) : — La présente motion sur les soins bucco-dentaires fait suite à la votation du 4 mars dernier, tout comme la motion vert'libérale, dont elle se rapproche sur la nécessité d'avoir une action donnée suite à la votation, tout en prenant un chemin assez différent. Il

convient ici de distinguer tout d'abord les constats qui sont à la base de la motion, puis les objectifs visés, et enfin et surtout, les moyens à mettre en œuvre et les processus à suivre pour avancer sur cette question.

Notre premier constat est que l'initiative visant à instaurer une assurance obligatoire universelle concernant le remboursement des soins dentaires a été largement refusée par la population vaudoise, par plus de 57 % de non, sans clivage villes-campagnes et avec une forte participation populaire. Il s'agit de prendre acte de ce résultat, que l'on peut qualifier de clair et de net. L'initiative était mal ficelée, mal ciblée — on a parlé d'initiative arrosoir — avec des coûts exorbitants et, finalement, une ponction sur la classe moyenne totalement inadaptée par rapport aux prestations prévues. Le deuxième constat montre, comme on l'a vu au cours de la campagne, que l'état de santé bucco-dentaire global de la population vaudoise aujourd'hui est bon, avec 90 % de réduction d'indice carieux ces dernières années et un taux de renoncement aux soins de seulement 5,8 % environ. Aujourd'hui, si l'on veut aller de l'avant, il convient de cibler les mesures à prendre par rapport aux vrais besoins, tant s'agissant des personnes concernées que des mesures à mettre en œuvre.

Sur les objectifs, nous rejoignons largement les propos de notre collègue Claire Richard tout à l'heure, à savoir que nous cherchons des mesures efficaces, par rapport aux populations visées, sans être somptuaires. Concernant les moyens, en revanche, nous sommes persuadés qu'il faut avancer différemment par rapport à cet objet. La campagne fut extrêmement musclée et tendue. Les fronts étaient bloqués et cela fait personnellement longtemps que je n'avais vécu une campagne aussi difficile. Aujourd'hui, il convient de prendre du recul par rapport à la campagne et aux mesures évoquées, tant par rapport à l'initiative refusée que par rapport au contre-projet discuté dans un premier temps. Il faut éviter les solutions toutes faites, ainsi que des solutions forcément clivantes. Aujourd'hui, il convient de reprendre la discussion à la base et de trouver une nouvelle dynamique sur ce sujet.

Le premier point consiste donc à retirer le projet de loi, qui a été partiellement discuté avant d'être « mis au congélateur » pendant la campagne, car il faisait suite à l'initiative refusée et lui était intrinsèquement lié. Le deuxième point consiste à reprendre la discussion avant de proposer un dispositif légal et de prendre un temps de recul pour pouvoir discuter avec les milieux concernés. On l'a vu : les dentistes notamment ont des solutions à proposer. Ce sont les premiers professionnels en contact avec les patients, dont la santé bucco-dentaire leur tient à cœur. C'est dans ce cadre que nous devons mener une réflexion avec les milieux professionnels, économiques et politiques, pour pouvoir sortir de l'ornière et des clivages connus jusqu'ici et proposer des solutions qui trouveront une majorité au sein de notre Grand Conseil. C'est la raison du dépôt de notre motion la semaine dernière.

J'en profite pour faire un appel du pied au Bureau, qui décidera évidemment. Il serait de bon ton, selon nous, d'avoir la même commission pour traiter des deux motions vert-libérale et PLR. Il nous semblerait également logique que la commission ad hoc qui s'est occupée du projet de loi sur les soins bucco-dentaires et n'a pas été dissoute puisse être réactivée, car elle connaît tout l'historique de la question, afin d'être chargée de l'examen des deux motions développées aujourd'hui.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.